

ARRETE MUNICIPAL
n° 2021 - 56

Réglementation de la circulation sur la route de la Salière (V.C. 1)
Travaux de démontage d'une partie de la barrière bois

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise SIGNATURE du 13 avril 2021 pour le compte de la commune de SALES ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route de la Salière (V.C. 1) durant les travaux de démontage d'une partie de la barrière bois afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Vendredi 16 avril 2021 de 8 heures à 17 heures, la circulation sera **perturbée** sur la route de la Salière (V.C. 1) durant les travaux de démontage d'une partie de la barrière bois.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise SIGNATURE, chargée des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise SIGNATURE – LA RAVOIRE (73490)

SALES, le 14 avril 2021

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,

Responsable Voirie



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT – alexandre.nublat@mairie-sales.fr

